

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2020/12/15-13-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 15 décembre 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu le certificat d'irrecouvrabilité tel qu'annexé à la présente,

DECIDE :

**OBJET : Approbation de l'admission en non-valeur de la créance de la SAS
NESSIM LAB**

Le Conseil d'administration approuve l'admission en non-valeur de la créance de la SAS NESSIM LAB d'un montant de 71 328,00 euros.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille le 15 décembre 2020,



Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

Gestionnaire : Fatima KHARTI
Téléphone : 04 86 09 08 69
Fatima.kharti@univ-amu.fr

CERTIFICAT D'IRRECOURABILITE

L'Agent Comptable propose au Conseil d'Administration, l'admission en non valeur de la créance suivante :

ETAT DETAILLE DE LA SOMME DUE

Débiteur : SAS NESSIM LABS

Client n° 4909

Factures	CF	MONTANT EN EUROS	OBSERVATIONS
240001343 du 25.03.2019 et 240001344 du 25.03.2019	9000ADFI	54.168,00 € 20.160,00 €	Contrat de Prestation – Recherche scientifique Référence n°190/2015 04/07/2019 : Relance en RAR – AR réclamé mais restée sans suite 26/09/2019 : Jugement d'ouverture LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIEE
TOTAL DU		71.328,00 €	23/10/2019 : Déclaration de créance au Mandataire Judiciaire en charge du dossier : SELARL KEATING – Nanterre (92) 26/05/2020 : Clôture jugement 13/11/2020 : Certificat d'irrecouvrabilité du Mandataire pour Insuffisance d'actif

Reste à recouvrer la somme de **SOIXANTE ET ONZE MILLE TROIS CENT VINGT HUIT EUROS**

Motif : Certificat d'irrecouvrabilité du Mandataire – Insuffisance d'actif

Marseille, le 13/11/2020

L'Agent Comptable,

Philippe DJAMBĀZIAN



APPROBATION DU CA :

- Accepte
- N'accepte pas

NB : Par décision en date du 17 janvier 2012, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer au Président la décision de prononcer les remises gracieuses et les non-valeurs des créances de l'Université inférieures à 10 000 €.

Certificat d'irrecouvrabilité
Creance née antérieurement à l'ouverture de la procédure

18145 - SAS NESSIM LABS 41-43 rue Perier 92120 MONTRouGE
commerce de NANTERRE - liquidation judiciaire simplifiée - LJS

Juge-Commissaire : Monsieur Patrice BREINING N° Greffe : 19J00720

Ouv 26/09/2019

Fin opér 08/07/2020

Jug. clôt. 26/05/2020

UNIVERSITE AIX MARSEILLE
58 BOULEVARD CHARLES LIVON
13285 MARSEILLE CEDEX 07

Comme créancier du débiteur visé ci-dessus, vous m'avez demandé la situation de ce dossier, ainsi que les perspectives d'avenir, pour le recouvrement de votre créance née antérieurement à l'ouverture de la procédure (Loi de Sauvegarde des Entreprises) et inscrite au passif.

Malheureusement, l'actif disponible, dans cette affaire, ne permettra pas son règlement. En conséquence, je peux certifier, par la présente, l'irrecouvrabilité totale et définitive de votre créance, tant privilégiée que chirographaire d'un montant de :

71 328,00 €

SP
Privi
Chiro 71 328,00 € Chirographaire
Provi
A échoir

ce qui vous autorise, dans la mesure et selon votre statut fiscal :

- d'une part, à passer votre créance en perte,
- d'autre part, conformément à l'Article 272 du Code Général des Impôts, à obtenir l'imputation de la TVA correspondant à votre créance impayée.

La présente, conçue dans l'intérêt des créanciers et pour leur information, est établie dans le cadre et selon la situation actuelle du dossier, avec son évolution quasi-certaine. La clôture n'étant pas différée en raison de l'existence d'une procédure de répartition en cours.

Christian HART de KEATING

